

**DELIBERATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECOURS POUR
NON RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION EN THESE**

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la DELIBERATION A DISTANCE_CR_2021-05-04-03_Commission recours non renouvellement inscription en thèse ;

Vu la DELIB_CR_20241008_01_Commission recours non renouvellement inscription en thèse ;

Vu la candidature de Madame Aurore COLLIN pour le collège des Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés ;

PRESENTATION DU PROJET

Une commission de recours pour non renouvellement d'inscription en thèse a été créée par délibération du conseil de la recherche en date du 04 mai 2021.

Un maître de conférences a été promu professeur des universités et perd sa qualité pour siéger au sein de cette commission.

Il est donc proposé d'actualiser la composition de la commission comme suit :

- 2 Professeurs des universités ou personnels assimilés, membres du conseil de la recherche :
 - Madame Delphine MARTINOT
 - Monsieur Jean-Marc LOBACCARO
- 2 Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés, membres du conseil de la recherche :
 - Madame Stéphanie URDICIAN
 - Madame Aurore COLLIN
- 1 personnel BIATSS, membre du conseil de la recherche : Madame Orianne VYE
- 2 Doctorants et 2 Doctorants suppléants, membres du conseil de la recherche :
 - Titulaires :
 - Irissa SINARE
 - Marie LELIEVRE
 - Suppléants :
 - Julia VAL-LEGOLL
 - Klara MADEROVA
- 2 invités permanents :
 - le/la Vice-Président.e chargé.e de la Recherche
 - un.e représentant.e de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la recherche ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

De modifier la composition de la commission de recours pour le non renouvellement d'inscription en thèse, telle que définie ci-dessus.

Article 2 :

D'abroger délibération n°01 du conseil de la recherche du 08 octobre 2024 portant modification de la composition de recours pour le non renouvellement d'inscription en thèse.

Membres en exercice : 45

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 22 novembre 2024

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CR_20241119_03

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*